

Athlétisme Collèges

Précisions Réglementaires

Se référer à la brochure « Règlement Athlétisme » qui sera en ligne le 1^{er} novembre 2008.

Précisions concernant les faux départs de tous les relais du CF:

- **Lors de l'EPMT : 1 athlète ou 1 relais sera éliminé à son 2^e faux départ.**
- **Lors du CF de Relais : 1 équipe sera éliminée à son 2^e faux départ, elle sera disqualifiée, mais sera autorisée à effectuer sa course.**

Modalités de Qualification au C.F.

1 seule équipe par AS et par catégorie sera qualifiée pour la finale nationale.

Pour la qualification les règles suivantes sont retenues :

a) Championnat par Equipes Minimes Filles et en Minimes Garçons :

Sont qualifiées :

- ◆ les équipes championnes d'académie, outre-mer compris (équipes non sections sportives)
- ◆ + une sélection des meilleurs totaux nationaux parmi :
 - les équipes Sections Sportives
 - toutes les équipes secondes et suivantes.

REGLE DE QUALIFICATION :

La sélection se limitera à :

- 3 équipes par académie métropolitaine (au maximum).
- 1 équipe supplémentaire pour l'ensemble des DOM-TOM.

b) Championnat par Equipes Minimes/Cadets Filles et Garçons

- ◆ 8 meilleurs totaux au niveau national (ce nombre pourra être revu à la hausse en cas de facilités d'hébergement).

Remarque : Cette sélection a, avant tout, pour but de permettre aux collèges d'intégrer quelques Cadet(te)s isolé(e)s et de les faire participer aux épreuves minimes.

c) Championnat de France des RELAIS

Rappel : 1 athlète ne peut être engagé que dans un seul relais du Championnat de France.

Relais 4 x 60 M. Minimes Filles et Minimes Garçons

- ◆ L'équipe Championne d'Académie en Filles et en Garçons.

Relais 4 x 1 000 M. Minimes Filles et Minimes Garçons

- ◆ L'équipe Championne d'Académie en Filles et en Garçons.

Un remplaçant par équipe sera accepté au Championnat de France pour ces 4 relais.

Relais 8 x 200 M. : 2 Benjamines + 2 Benjamins + 2 Minimes Filles + 2 Minimes Garçons

- ◆ L'équipe Championne d'Académie.

Il n'y aura pas de remplaçant au 8 x 200 M.

Toutefois en cas de blessure lors du CF, l'équipe pourra être complétée par un athlète de l'académie (**dans la catégorie concernée**) et ce dans le seul but de permettre à l'équipe de finir le programme du CF hors concours.

d) Limite de participation en EPMT et en relais

Si le CF EPMT et le CF de relais sont mêlés, cette organisation implique des règles de participation plus strictes pour les jeunes athlètes des équipes qui doublent les 2 CF.

En ce qui concerne l'épreuve du 1000 m MG et MF de l'EPMT et le relais 4 x 1000 m MG et MF Tour 1 et Tour 2 :

- aucun athlète ne pourra effectuer les trois 1000 m du programme du CF
- aucun athlète ne pourra effectuer les deux 1000 m du programme de la 2^e journée (1000 m EPMT et 2^e Tour du relais 4 x 1000 m).

Il n'y aura pas de restriction de participation pour les autres relais. Cependant la plus grande vigilance est demandée aux accompagnateurs afin de limiter les excès dans ce domaine.

Les Jeunes Officiels

Jusqu'au niveau académique, et pour prétendre à une qualification au championnat de France, le principe d'un jeune officiel par établissement représenté est la règle incontournable.

Au Championnat de France EPMT, chaque délégation académique sera accompagnée de 2 jeunes officiels (niveau académique en athlétisme obligatoire).

Les 2 Jeunes Officiels retenus seront choisis soit :

- parmi les meilleurs jeunes officiels des équipes qualifiées,
- parmi une liste de jeunes officiels méritants et reconnus.
- Ils seront issus d'un collège de l'académie.

Les jeunes officiels présents pourront passer l'examen pour une éventuelle certification nationale.

Le service régional de l'académie décidera des modalités de prise en charge financière des deux JO de son académie.

En cas d'absence de jeunes officiels, le service régional de l'Académie devra s'acquitter du montant des frais de leur remplacement.

Au Championnat de France des Relais : Il n'y a pas de JO avec les équipes de relais, l'organisation fera appel aux jeunes officiels locaux en priorité.

Les équipes d'outre-mer sont dispensées de jeunes officiels pour tous les championnats de France d'athlétisme.

ATHLETISME LYCEES

Précisions Réglementaires

Se référer à la brochure « Règlement Athlétisme » qui vous parviendra courant octobre.

Modalités de Qualification au C.F.

a) Championnat de France par Equipes d'Etablissements Lycées

L'équipe Championne d'Académie dans sa catégorie **plus les meilleures suivantes en fonction des performances réalisées et du nombre d'équipes participantes au sein de l'Académie.**

UNE SEULE EQUIPE par Association Sportive peut être qualifiée au CHAMPIONNAT DE FRANCE dans une même catégorie d'âge, de sexe ou d'établissement.

b) Championnat de France U.N.S.S. Excellence Lycées

Le Championnat de France Excellence Lycées nouvelle formule regroupe les Challenges par Spécialités et la Coupe de France par Equipes d'Académies. Dès le niveau départemental et ensuite au niveau académique, la compétition est ouverte, la participation de tous est possible : sections sportives scolaires ou non, challenges de spécialités, équipes incomplètes, athlètes isolés.

Lors des finales académiques, le registre d'épreuves restreint permet la réalisation d'un grand nombre de performances. Les équipes de challenges de spécialités sont classées, toutes les autres performances des athlètes présents sont classées.

La CMR formera son équipe académique*, elle comprendra les athlètes des challenges lycées champions d'académie, complétée d'autres challenges et/ou des athlètes qui auront réalisé les meilleures performances sur la table de cotation (des athlètes ayant participé en équipe d'établissement pourront être retenus). L'équipe d'académie ainsi formée comprendra obligatoirement au moins 2 équipes de challenges.

*** (de 20 à 50 athlètes selon le quota fixé par LC)**

Les Jeunes Officiels

Jusqu'au niveau académique, le principe d'un Jeune Officiel par établissement représenté est la règle.

Au Championnat de France par Equipes Etablissements Lycées et au Championnat de France Excellence Lycées

Chaque académie retiendra les 2 meilleurs Jeunes Officiels et ce pour chacune des sessions (niveau académique athlétisme obligatoire).

Les 2 Jeunes Officiels retenus seront choisis soit :

- parmi les meilleurs jeunes officiels des équipes qualifiées,
- parmi une liste de jeunes officiels méritants et reconnus.
- Ils seront issus d'un lycée de l'académie.

Les jeunes officiels présents pourront passer l'examen pour une éventuelle certification nationale.

Le Service Régional de l'Académie décidera des modalités de prise en charge financière des deux Jeunes Officiels de son académie.

En cas d'absence de Jeunes Officiels, le Service Régional de l'Académie devra s'acquitter du montant des frais de leur remplacement.

Les équipes d'outre-mer sont dispensées de jeunes officiels pour tous les championnats de France d'athlétisme.

Rencontres ISF

COUPE JEAN HUMBERT : TALLIN (ESTONIE) 25 AU 30 JUIN 2009

Les équipes Championnes de France catégories Lycées 1 Filles et Lycées 1 Garçons seront qualifiées pour représenter l'UNSS au Mondial ISF d'Athlétisme - Coupe Jean HUMBERT.

Si la FFA décide de financer le déplacement d'une équipe de sélection nationale, la Commission Mixte Nationale d'Athlétisme procèdera à une sélection des meilleurs athlètes présents (toutes formules confondues) pour constituer une équipe nationale scolaire composée d'athlètes licenciés à la FFA (la capacité des athlètes à doubler les épreuves sera prépondérante).

GYMNASIADE : DOHA (QATAR) DU 4 AU 12 DECEMBRE 2009

Pour la sélection, la CMN effectuera une observation des performances réalisées par les athlètes des catégories Minimes 2 et Cadet(te)s sur tous les CF UNSS Collèges et Lycées.

L'objectif est de former avec la FFA une équipe composée des meilleurs performeurs Cadets et de Cadettes pour la Gymnasiade.